

## Compte-rendu du CTL du 18 février 2022

# Point sur la relocalisation des missions des SIE

Le 18 février s'est tenu le Comité technique Local qui portait notamment sur la relocalisation des missions des SIE (mis en place des antennes et centres de contact).

Le compte-rendu-complet se trouve sur le site :  
<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/750/>

Lors de ce CTL, la Direction nous a confirmé qu'elle ne connaît pas le fonctionnement de ses propres services et qu'elle n'a aucune compétence technique. On ne peut être que très inquiet quand on sait qu'elle préside le groupe de travail national sur les antennes délocalisées. Elle a malheureusement, et sans surprise, été incapable de répondre aux très nombreuses questions posées par **Solidaires Finances Publiques**.



### Mise en place des centres de contact des professionnels (CCPro) de Lisieux et Alençon pour tous les SIE parisiens au 01/09/2023. Ils seront chargés de :

- Répondre aux appels téléphoniques des usagers actuellement adressés aux SIE : *tous les appels ? Non puisque les agent.es des SIE devront continuer à donner leur numéro de téléphone lors de leurs échanges avec les contribuables.*
- Accompagner les usagers dans leurs démarches auprès des services de la DGFIP et les assister pour l'utilisation des services en ligne, *en concurrence avec les plateaux d'assistance qui existent déjà.*
- Traiter les courriels reçus via la messagerie électronique, certains e-contacts, et certains mails reçus sur les BALF des SIE : *vraiment traiter ces messages ? Non puisque les CCPro ne traiteront que les actes de gestion de 1<sup>er</sup> niveau (modification des coordonnées des entreprises, des dates de clôture d'exercice, des contrats de prélèvements et délivrance des N° de TVA intracommunautaire) et que les SIE resteront seuls décisionnaires : les CCPro pourront ainsi renvoyer les questions aux SIE et prendre RDV pour eux dans APRDV.*

10 % des effectifs des SIE vont être prélevés pour créer ces CCPro qui n'apporteront rien ou si peu aux SIE, et pour cause, les usagères et usagers professionnels, dont une bonne part de cabinets comptables, réclament avant tout d'avoir affaire aux gestionnaires de leur dossier. Les 1<sup>er</sup> retours sur la mise en place au 01/09/2021 des CCPro de Pau et de Lons le Saunier, montrent que les interlocuteurs ne veulent pas de ces centres d'appels dont ils se demandent s'ils ne se situent pas à l'étranger. Mais ça, la direction l'ignore !

### Mise en place des antennes de Vierzon au 01/09/2023 pour les SIE des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> arrondissements, et de Fécamp au 01/09/2024 pour les SIE des 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, et 16<sup>e</sup> arrondissements. Elles traiteront :

- Les avisirs, y compris l'envoi des lettres d'accueil et questionnaires ainsi que le traitement des questionnaires en retour : *tous les avisirs ? Sans doute pas, puisque la direction ignorait que des questionnaires spécifiques étaient envoyés pour les SCI . Du coup, les SIE pourraient garder les créations des SCI, mais aussi des indivisions, des créations ATENE quand le SIE est CFE compétent, et peut-être d'autres (les associations, par exemple) ... quant aux lettres d'accueil revenant BNI ? Elles devraient être traitées par les antennes, peut-être. Les demandes de radiation devraient rester de la compétence des SIE. Quelles coordonnées de services figureront sur les lettres d'accueil, celles de l'antenne ? Du CCPro ? Du SIE ? Pas de réponse ...*
- Les instructions de remboursements de crédits de TVA : *Là encore nos questions sont restées sans réponse : Comment sera assurée la prévention de la fraude en relations avec les PCE ? Les pratiques des SIE (souvent justifiées par des tissus différents) seront-elles unifiées, notamment pour le contrôle des 1<sup>ères</sup> demandes ? Qui saisira dans Medoc les décisions prises par les PCE pour les circuits longs ? Qui vérifiera les RIB et le RAR ? Qui se chargera des compensations sachant que le comptable du SIE restera compétent ? Qui traitera les contentieux ? est-ce que là encore le gros du travail ne restera pas en SIE qui demeure le seul service responsable ?*
- La gestion des locaux dans GESPRO et contentieux CFE/IFER (et rôles supplémentaires) : *on pourrait penser que toute la CFE est concernée par le transfert de missions. Toute ? Bien sûr que non. Les SIE devront faire des visites sur place pour fiabiliser les locaux et un référant « zonage » devra être désigné dans chaque SIE pour faire le lien avec l'antenne concernant les zones complexes : centres commerciaux, QPV, domiciliaires, adresses à forte*

*mobilité ou risque de fraude. Juste un détail pour Paris !!! Autre détail, les exonérations, planchonnements, lissages... seront gérées par les SIE.*



Les quelques informations obtenues ne nous ont bien évidemment pas toutes été fournies lors de ce CTL. La Direction, n'y comprenant rien, nous a renvoyé aux fiches publiées dans *SIE en ligne* !

Et avec tout ça, où et comment seront conservés les documents physiques ou dématérialisés obtenus par les SIE, les antennes et les CCPro ? Dans E-contact ? Dans diverses messageries ? Dans des espaces partagés ? Dans des espaces internes aux SIE auxquels personne n'a accès ? Encore un détail ...

Et quid des usagères et usagers ? L'interlocuteur fiscal unique est définitivement enterré sans souci de la complexité bureaucratique mise en place. M Mariel a d'ailleurs avoué qu'il n'était pas question d'amélioration de service ou d'intérêt budgétaire : il s'agit uniquement de répondre à une commande nationale, le NRP, pour masquer l'éradication des services publics de proximité. Ils savent très bien que les SIE vont droit dans le mur, mais « Bercy a dit ».

Et concernant les agentes et agents ? Rien. Rien sur leurs compétences, rien sur leur avenir ? Quel accompagnement « humain » ? Toujours le même silence de notre Direction en réponse à nos questions !

La DRFIP Paris nous a annoncé que les emplois supprimés pourraient ne pas concerner les agent.es ayant la plus faible ancienneté administrative au sein du service, mais au sein de la mission transférée, **et avec son zèle habituel, elle commence à recenser nominativement les missions exercées par chaque agent.e.** Pourtant, dans les départements déjà concernés (comme le Rhône), les suppressions de postes sont déterminées au niveau du service, et les chefs de service ne peuvent pas choisir les agent.es qu'ils veulent garder ou dont ils souhaitent se débarrasser. Une autre voie est donc possible, mais sans surprise, à la DRFIP Paris IDF, c'est toujours au pire qu'il faut s'attendre et qui est mis à l'œuvre !



La Direction continue de nous assurer que les agent.es qui souhaitent rester à Paris resteront à Paris. Mais pour combien de temps ? Qu'en sera-t-il en particulier des catégories C qui risquent d'être très concernés par les transferts de missions de SIE, mais également par les suppressions de postes dans tous les services et notamment en SIP ?

SIE (après fusion)	Emplois A, B et C				Date de fusion	Date de déménagement	Date de mise en place		
	2021	2025	Postes prélevés*	%			CCPRO Lisieux Alençon	Antenne Vierzon	Antenne Fécamp
1 <sup>er</sup> - 2 <sup>e</sup>	67	47	20	-30%	2023	Fin 2023	2023	2023	
3 <sup>e</sup> - 4 <sup>e</sup>	40	34	6	-15%	2023	Fin 2023	2023		
5 <sup>e</sup> - 13 <sup>e</sup>	49	43	6	-12%	2022	?	2023		
6 <sup>e</sup> - 7 <sup>e</sup>	54	38	16	-30%	2023		2023		2024
8 <sup>e</sup> Champs Élysées Roule	62	44	18	-29%	2023		2023	2023	
8 <sup>e</sup> Europe Haussmann Rome Madeleine	61	43	18	-30%	2023		2023	2023	
9 <sup>e</sup>	49	34	15	-31%		?	2023		2024
10 <sup>e</sup>	42	36	6	-14%			2023		
11 <sup>e</sup>	51	45	6	-12%	2023	?	2023		
12 <sup>e</sup>	37	32	5	-14%		?	2023		
14 <sup>e</sup>	32	29	3	-9%			2023		
15 <sup>e</sup>	53	38	15	-28%	2025		2023		2024
16 <sup>e</sup>	76	53	23	-30%	2024		2023		2024
17 <sup>e</sup>	67	47	20	-30%	2023		2023	2023	
18 <sup>e</sup>	43	37	6	-14%	2022	2022	2023		
19 <sup>e</sup>	32	29	3	-9%			2023		
20 <sup>e</sup>	41	35	6	-15%			2023		
<i>prélèvements non fléchés en 2021</i>			5						
<b>Total</b>	<b>856</b>	<b>664</b>	<b>197</b>	<b>-23%</b>					

*\* Ces chiffres ne prennent en compte que les postes prélevés pour la mise en place des antennes et des centres de contact, ils ne prennent pas en compte les suppressions annuelles d'emplois qui se rajouteront*

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 17 MARS !**